Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20261109-20261109_DCM5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
KERGLOFF

Délibération n° :
2026.11.09
DCM5

Séance du 09 novembre 2026

Date de convocation : 05 novembre 2026
Date d'affichage : 05 novembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 12

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de Kergloff, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Patrick URIEN, Maire.

Etaient présents : M. Patrick URIEN, Maire.
Mmes Élodie BERNARD, Sanae NÉDELLEC, Karen THOMAS, Corinne ROSPARS, Valérie CARADEC et Patricia NORMANT.
MM. Jean-Paul HENRY, Laurent JACQUIN, Vincent LE DREN, Siméon LE BAIL et Philippe NÉDELLEC.

Procurations :
Mme Sandrine GUICHOUX a donné pouvoir à Mme Élodie BERNARD ;
M. David CAUDAL a donné pouvoir à Mme Corinne ROSPARS.

Mme Corinne ROSPARS a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint.

OBJET : Validation du tracé alternatif de raccordement au réseau de distribution de gaz - GRDF
Domaine : 7.10 Divers - Convention

Exposé

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;
Vu le Code de l'énergie, notamment son article L.453-10 ;
Vu la délibération du Conseil municipal du 14/09/2026, approuvant le projet de convention relative à la construction d'ouvrages de gaz et à leur rattachement à la concession de Carhaix-Plouguer.

Dans le cadre du projet de raccordement d'unités de production de biométhane au réseau de distribution de gaz, GRDF a présenté plusieurs possibilités de tracé sur le territoire de la commune de Kergloff.
Lors de sa séance du 14 septembre 2026, le Conseil municipal a approuvé le projet de convention relatif à la construction et au rattachement de ces ouvrages, tout en précisant que le tracé définitif ferait l'objet d'une validation ultérieure.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20261109-20261109_DCM5-DE

Deux itinéraires ont été étudiés, figurant sur le plan annexé à la présente délibération :

- Un tracé empruntant les voies communales et la route départementale, d'une longueur de 2 341 mètres, représenté en rouge ;
- Un tracé alternatif empruntant principalement les chemins AFR et ruraux ainsi que la voirie communale, d'une longueur de 2 574 mètres, représenté en vert.

Il est proposé au Conseil municipal de retenir le second itinéraire, matérialisé en vert sur le plan annexé.
Il est précisé que le passage sur les chemins relevant de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) devra faire l'objet d'une délibération favorable de son Bureau, ainsi que de la signature des conventions de servitude nécessaires avec les parties concernées, préalablement à la réalisation des travaux.

Délibération

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le tracé alternatif de raccordement au réseau de distribution de gaz, représenté en vert sur le plan annexé à la présente délibération ;
- De préciser que la présente délibération porte exclusivement sur la validation du tracé retenu, dans le cadre de la convention approuvée par délibération du 14 septembre 2026 ;
- De préciser que la réalisation du tracé sur les emprises relevant de l'AFR demeure subordonnée à une délibération favorable de son Bureau et à la signature préalable des conventions de servitude nécessaires ;
- D'autoriser M. le Maire à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote

☐Nbre d'abstention :
☐Nbre de vote « contre » :
☐Adoptée à la majorité
☒**Adoptée à l'unanimité**
☐Rejet de la délibération
☐Report de la délibération

Le Maire,
Patrick URIEN.

MAIRIE DE KERGLOFF 29270 FINISTERE

Mme Corinne ROSPARS,
Secrétaire de séance.